

Les nominations de l'« affaire du foulard » dans la littérature en sciences humaines et sociales : enjeux socio-politiques de l'argumentation scientifique

The Namings of the “Islamic Scarf Affair” through the Scientific Literature: Socio-Political Issues of Scientific Argumentation

Camila Arêas



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/aad/2240>

DOI : 10.4000/aad.2240

ISSN : 1565-8961

Éditeur

Université de Tel-Aviv

Référence électronique

Camila Arêas, « Les nominations de l'« affaire du foulard » dans la littérature en sciences humaines et sociales : enjeux socio-politiques de l'argumentation scientifique », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 17 | 2016, mis en ligne le 15 octobre 2016, consulté le 07 mars 2024. URL : <http://journals.openedition.org/aad/2240> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aad.2240>

Ce document a été généré automatiquement le 7 mars 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Les nominations de l'« affaire du foulard » dans la littérature en sciences humaines et sociales : enjeux socio-politiques de l'argumentation scientifique

*The Namings of the “Islamic Scarf Affair” through the Scientific Literature:
Socio-Political Issues of Scientific Argumentation*

Camila Arêas

Cet événement, que l'on appelait alors sans autre précision « l'affaire », tant le référent s'imposait avec la force de l'évidence, fut également dénommé, pour ne livrer que quelques titres : « L'affaire de Creil », « L'affaire du collègue de Creil », « L'affaire des foulards de Creil », « L'affaire des voiles coraniques », « Le problème du port du voile dans les salles de cours » ou « La bataille du tchador ». [...] Notre intérêt tient aux raisons et aux difficultés d'une nomination problématique qui n'a pas réussi à se fixer [...]

Nous voudrions pointer au plan lexical les embarras d'une nomination, puis la façon dont quelques stratégies discursives la gèrent, pour enfin nous interroger sur ce que la logorrhée médiatique révèle.

Paul Siblot (1992 : 5-6)

Introduction

« Fait divers », « événements de Creil », « affaire nationale », « débat de société » et « problème public » : c'est sous ces multiples expressions que le débat public intitulé par les médias « l'affaire du foulard » (1989-2004) a été désigné et signifié par les chercheurs en sciences humaines et sociales (SHS) se l'appropriant comme objet d'étude scientifique. Comme l'illustre cette épigraphe du linguiste Paul Siblot, les articles scientifiques en SHS qui traitent l'« affaire du foulard » (1989-2009) rendent intelligible le caractère complexe et problématique des processus discursifs de nomination dont la dimension argumentative est étroitement liée à des enjeux socio-politiques plus larges (laïcité, immigration postcoloniale, intégration socio-économique etc.). Ces enjeux ne sont pas seulement relevés dans et par les processus de nomination¹ ; ils en déterminent aussi les conditions de possibilité. En ce sens, l'étude de la dimension argumentative des processus de nomination à l'égard des enjeux socio-politiques constitue un prisme d'analyse qui articule les dimensions rhétorique, énonciative et pragmatique des discours à leurs contextes de production et de circulation.

L'étude de « l'affaire du foulard » dans les arènes médiatique et scientifique révèle que les nominations du débat sont davantage problématisées dans l'espace scientifique que dans l'espace journalistique. Les chercheurs en SHS analysent les diverses nominations (légitimes, effectives ou possibles) du débat et configurent, à travers leurs articles, un important espace de réflexion méta-discursif sur la visée argumentative des nominations. En circulant de l'arène médiatique à l'arène scientifique, du discours journalistique au discours scientifique², comment l'« affaire du foulard » met-elle en lumière la question des procédés de nomination dans les débats d'actualité ? Comment les chercheurs en SHS réfléchissent-ils et consolident-ils la forme « affaire » de ce débat public ? Pourquoi parlent-ils en termes d'« affaire » et non pas de « scandale », « controverse » ou « polémique » ? Pourquoi la comparaison avec l'affaire Dreyfus est-elle un « précédent discursif » récurrent (Chateauraynaud et Doury : 2013) au sein de la littérature scientifique ? Et comment passons-nous du « fait divers » de Creil à l'« affaire » du foulard ? Pour répondre à ces questions, cette contribution développera deux niveaux d'analyse : (1) il s'agit, d'une part, d'observer comment les chercheurs problématisent les procédés de nomination du débat sur le foulard à l'école et (2), d'autre part, d'analyser la manière dont cette problématisation scientifique participe à la configuration de ce débat public comme une « affaire » nationale ou un « problème » d'intérêt public et scientifique.

Ainsi, dans un premier temps, nous relèverons dans notre corpus les passages les plus significatifs à l'égard de la question de la nomination de l'« affaire du foulard » de manière à observer comment les chercheurs en SHS dessinent un programme analytique d'étude argumentative des procédés de nomination caractéristiques des controverses publiques. Dans un second temps, nous examinerons le rôle joué par ces chercheurs dans la reconfiguration de ce débat public. Nous verrons que leurs problématisations scientifiques ont une dimension argumentative qui met en évidence leur positionnement socio-politique au sujet de la loi sur le voile. À partir de ce double niveau d'étude, nous voulons appliquer à notre corpus scientifique une démarche d'analyse discursive des nominations de l'« affaire du foulard » analogue à celle que les chercheurs ont entreprise.

Notre corpus d'étude est constitué par tous les articles scientifiques sur l'« affaire du foulard » publiés entre 1989 et 2009 dans les revues qualifiées par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ce corpus intègre 24 revues, 40 articles et trois dossiers de revues consacrés à « l'affaire du foulard » (*Droit et Société* 2008, « Le voile en procès ») ou à la laïcité scolaire (*Pouvoirs* 75, 1995, « La laïcité » ; *Mots* 1991, « Laïcité »). Pour cet article, nous examinons un sous-corpus de treize articles. Dans une perspective d'analyse pragmatique, interactive ou dialogique (Bakhtine 1984) des procédés de nomination, nous traitons l'arène scientifique (telle qu'elle est constituée autour des articles en SHS), à l'image de l'arène médiatique, comme un espace discursif d'interactions polémiques au sein duquel les chercheurs proposent, réfutent et négocient les nominations légitimes du débat, tout en participant à la construction de sa signification et de sa valeur historique.

Pour traiter ce corpus, nous adoptons une approche d'analyse sémiotique attentive notamment aux dimensions argumentatives, rhétoriques, pragmatiques et socio-politiques des processus de nomination étudiés et/ou produits par les chercheurs en SHS. En nous appuyant sur les travaux des chercheurs en sciences du langage Oswald Ducrot (1984), Ruth Amossy (2006) et Catherine Kerbrat-Orecchioni (2008, 2009), nous saisissons la dimension argumentative de processus de nomination comme le produit d'une signification sémantique (approche linguistique) qui ne prend sens qu'en fonction des contextes de production, de circulation et de réception des énoncés scientifiques (approche discursive de la production du sens). Notre démarche va donc de la langue aux discours, c'est-à-dire de l'analyse des marqueurs linguistiques (signification sémantique) aux pratiques et situations de communication renvoyant à l'usage de la langue en contexte (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 185). Nous appréhendons les nominations de l'« affaire du foulard » comme des argumentations publiques – saisissables dans la matérialité de la langue et de sa sémantique (Ducrot 1984 : 185) – et performatives – capables d'agir sur la réalité extralinguistique. En d'autres mots, nous affirmons qu'il n'y a pas de nomination qui ne soit pas en soi une argumentation et un acte de discours instituant dont le sens est rattaché aux enjeux socio-politiques du débat.

1. La nomination médiatique mise à l'épreuve du discours scientifique : une analyse programmatique

Dans cette partie, nous examinons la manière dont les chercheurs en SHS problématisent les actes de nomination ayant eu lieu au cours de quinze ans de débats médiatiques sur le port du foulard à l'école (1989-2004). Au sein de notre corpus scientifique, nous observons qu'à la différence des chercheurs rattachés à la sociologie, à la science politique, à l'histoire et à la philosophie qui attribuent aux médias un rôle conséquent et très critique dans le déploiement de ce débat public, ceux rattachés aux Sciences de l'information et de la communication (SIC) et aux Sciences du langage (SDL) s'engagent davantage à analyser le champ discursif configurant ce débat au sein de l'arène médiatique. C'est surtout la presse qui constitue leur corpus d'étude et cela à partir d'une perspective d'analyse attentive à la production de sens des procédés de nomination. Nous verrons alors qu'à travers leurs articles – nous reprenons ici les trois les plus représentatifs – se dessine un programme analytique tourné vers l'étude

argumentative et pragmatique des processus de nomination propres aux polémiques publiques.

Le premier article sur « l'affaire du foulard » (« Ah ! Qu'en termes voilés ces choses-là sont mises ») date de 1992 et porte sur la couverture médiatique d'un débat public qui entre dans sa troisième année. Signé par Paul Siblot et publié dans la revue *Mots*, cet article configure une mise en récit du débat à travers l'analyse discursive de la presse nationale et régionale. Parmi les diverses dénominations de son corpus de presse, le linguiste relève (voir l'exergue) : « la question », « le débat », « le problème », « la bataille » et « l'affaire ». Le sens connoté de ces dénominations suit ici une progression de valeur. Tandis que les dénominations « question » et « débat » s'inscrivent dans un sens plus général et faiblement connoté, le terme « affaire » marque la montée en généralité (nationalisation et politisation) du débat, alors que les dénominations « problème » et « bataille » mettent l'accent sur la charge polémique et conflictuelle. Ces diverses dénominations démontrent alors à quel point les processus de nomination comportent une dimension argumentative non négligeable. À l'égard de cette profusion d'expressions, Siblot suggère l'« embarras d'une nomination » et une « logorrhée médiatique » (1992 : 6). Ces expressions fonctionnent alors comme les « micro-synthèses » d'un processus collectif et public de nomination. L'hésitation à propos du « paradigme désignationnel » et la profusion des nominations (Calabrese 2007 : 138) relevées par Siblot attestent d'une difficulté à circonscrire le sens des événements de Creil, à mesurer leur importance au sein de l'actualité médiatique, sociale et politique.

Nous sommes alors face à ce que Sophie Moirand appelle un « moment discursif » qui renvoie au surgissement dans les médias d'une production discursive intense et diversifiée (Moirand 2004 : 73). C'est ainsi que le débat sur le foulard est devenu un objet d'étude privilégié au sein des travaux en SIC/SDL penchés sur les dimensions argumentatives et méta-discursives des procédés de nomination.

1.1. Du « fait divers » de Creil à l'« affaire » du foulard : nomination médiatique et politisation du débat

L'analyse des nominations du débat sur le foulard dans la presse conduit Siblot à relever dans son propos conclusif « la rapide dimension nationale que la polémique prend » en cette année 1989, comme l'illustrent ces extraits du *Monde* (Siblot 1992 : 6) :

Que de bruit pour quelques foulards ! L'affaire peut paraître démesurée. Mais ce n'est jamais par hasard qu'une simple controverse locale, sur un sujet apparemment mineur, prend les dimensions d'un débat national (*Le Monde*, 24 octobre 1989).

Trois foulards et un pays. Si le principal du collège avait toléré, sans en faire un plat, le port de ces trois foulards, la République aurait-elle vacillé ? La maladresse ayant été commise d'avoir transformé ce minime conflit en affrontement de civilisation, il faut désormais en prendre son parti (*Le Monde*, 25 octobre 1989).

La juxtaposition de ces énoncés de presse retrace discursivement le passage d'un fait divers (« controverse locale »), qualifié de « bruit », « sujet mineur » et « minime conflit », à une « affaire » ou un « débat national », décrits comme un « affrontement de civilisation ». L'orientation argumentative est contenue dans les expressions « Que de bruit pour quelques foulards ! » et « Trois foulards et un pays » qui signalent une mise en question de l'amplification hyperbolique du débat. Les termes « républicaine » et

« civilisation » connotent ici les enjeux socio-politiques liés à la question du rapport à l'autre. Nous voyons ainsi que le débat naissant implique un nécessaire positionnement (anti ou pro-voile) des acteurs concernés tel que l'illustre « il faut désormais en prendre son parti ». En effet, dans une perspective d'analyse discursive foucauldienne (Foucault 1969 : 129-131), Siblot démontre qu'à chaque fois que les nominations sont actualisées en discours, elles assignent une position politique ou idéologique au sujet énonciateur dans l'arène publique et la discursivité sociale. Le linguiste rappelle que si les diverses nominations du débat tirent leur valeur de la position qu'elles occupent au sein du paradigme de compilation et distribution de dénominations, ce repérage lexicosémantique est à l'appui de constructions discursives complexes qui tirent leurs sens des enjeux socio-politiques plus larges actualisés par ce débat public. « L'acte de dénomination n'est pas une désignation "objective". Toute assignation du sens engage celui qui l'énonce, en exigeant de lui qu'il prenne position en regard de la chose : « Dis-moi ce que c'est et je te dirai qui tu es », conclut le linguiste (Siblot 1992 : 9).

Nous considérons que la consigne de Siblot consistant à « voir comment certains discours se situent à l'égard de leur nomination » (1992 : 9) ouvre un angle d'étude essentiel à l'appréhension de la dimension argumentative des nominations. Lorsqu'il suggère que nous ne nommons pas les choses « pour elles-mêmes », mais « pour nous », il démontre que « le point de vue de la nomination » est révélateur de positionnements sociaux, politiques, idéologiques, institutionnels, subjectifs et intersubjectifs (Siblot 2007 : 38) qui guident la sélection d'un « parcours de sens parmi d'autres à des fins argumentatives » (Garric 2015 : 67). « Opter pour 'le point de vue de la nomination' » c'est donc traiter l'argumentation comme le véhicule d'une « prise de position dans le champ politique et dans le champ de bataille des discours » (Siblot *ibid.*). Le linguiste démontre alors que la position énonciative et la visée argumentative des procédés de nomination sont imbriquées dans la production du sens de ce débat public, c'est-à-dire, de sa valeur historique et des représentations sociales et politiques, qu'il réaffirme ou remet en question.

À propos de la forme « affaire » de ce débat, Siblot relève une ambiguïté assez intéressante lorsque, d'un côté, il affirme qu'on « on l'appelait alors sans autre précision 'l'affaire', tant le référent s'imposait avec la force de l'évidence » et, de l'autre, il interroge les « raisons et difficultés d'une nomination problématique qui n'a pas réussi à se fixer » (1992 : 5). Le linguiste met ainsi en question la force performative de la nomination « affaire » : si la sémantique du mot se montre dès 1989 appropriée à désigner le nouveau débat, sa valeur d'usage n'a pas été aussi prégnante. En effet, en 1989, la performativité de la nomination médiatique « affaire » n'atteint pas ses « conditions de félicité » (Kerbrat-Orecchioni 2008) même si la charge sémantique du mot commence à se cristalliser dans l'espace public. C'est seulement à partir de l'année 2002 que l'indétermination de la dénomination disparaît peu à peu pour consacrer la légitimité de la forme « affaire ». Les chercheurs en SHS soulignent que la création des missions parlementaires Debré et Stasi en juillet 2003, ainsi que les propositions de loi qui les ont suivies en décembre, signent la « politisation » (Lorcerie : 2008) et la « juridicisation » (Galembert 2008) de la question du foulard, consolidant alors la forme « affaire » du débat. À l'instar des travaux de Laura Calabrese portant sur le passage de la « loi sur la laïcité » à la « loi sur le voile », nous remarquons ici qu'« à partir du moment où l'on commence à parler de la loi, on ne peut éviter de lire ces discours comme un positionnement par rapport à celle-ci ». (Calabrese 2007 : 138)

Dans le deuxième article du corpus (« Voile, tchador ou foulard ? » 1995, Les Carnets du Cediscor), Geneviève Petiot développe une étude des variables lexicales contenues dans les nominations du débat sur le foulard dans un corpus de presse qui recouvre une période allant de 1989 à 1994. Écrivant en 1995, la linguiste relève les dénominations les plus récurrentes du débat (« fait divers », « fait de société », « affaire ») et souligne la force argumentative et pragmatique de ces noms qui opèrent le passage d'un débat de caractère social et local à un débat politique et juridique élargi au niveau national. Dans une architecture sémantique qui regroupe toutes les dénominations du débat, Petiot délimite deux groupes lexicaux, l'un se référant au problème ponctuel, l'autre attestant le passage du singulier au général :

D'un côté on relève « Rebondissement dans l'affaire du port du voile » (21/10/89), « L'affaire du port du voile musulman » (22-23/10/89), « Développement politique de l'affaire des foulards » (24/10/89), « la dédramatisation de l'affaire du foulard islamique » et « la polémique sur le port du foulard islamique à l'école », éclaté en une série de papiers, interviews et reportages.

Le second titre relevé dans cette série est reformulé le 25/10/89, « La polémique sur le port du voile », et inclut le petit reportage intitulé « Fichus sans drame à Montpellier ». Le titre de la une du 25/10/89 peut servir d'intitulé général au deuxième groupe « Trois foulards et un pays », ainsi retraité jour par jour : « Islam et laïcité » (21/10/89), le titre de l'opinion d'A. Finkelkraut « Voiles. La sainte alliance des clergés » (25/10/89) [...] (Petiot 1995).

À travers ce repérage est mis en évidence le « reclassement de l'événement en fait de société et en problème tant politique qu'éthique ». Petiot démontre par là à quel point ces procédés de nomination impliquent une visée argumentative – les événements de Creil posent un « problème » à la fois social, politique et éthique : « cette dualité, (fait de société et politique) et les réactions des milieux politiques [...] convergent pour inscrire 'l'affaire' parmi les problèmes nécessitant un traitement politique » (Petiot 1995). Suivant cette interprétation, c'est donc la politisation du débat qui a permis de l'ériger au rang d'« affaire nationale ». Les termes « drame » (appel au *pathos*) et « polémique » fonctionnent ici comme des « praxèmes » (Kerbrat-Orecchioni 2009 : 79) qui renforcent la charge politique du débat public et témoignent de prises de position journalistiques.

Aux études de Siblot et Petiot vient s'ajouter un troisième et dernier article (« La médiatisation de la question immigrée : état des recherches », *Études de communication* 1999) qui problématise de même la question de la nomination de l'« affaire du foulard ». Signée par la spécialiste en SIC Simone Bonnaïfous et publiée en 1999, cette étude remarque que, dans le champ des recherches portant sur « la médiatisation de la question immigrée », le traitement du sujet comme un « fait de société » est le « modèle dominant » dans la grande presse généraliste. Cela « témoigne aussi bien des effets de la concurrence entre médias [...] que du mouvement de décentralisation de la presse nationale [...] qui a pour effet d'engendrer la promotion en 'faits de société', d'événements auparavant traités par la presse locale en 'faits divers' » (Bonnaïfous 1999 : 62). En opposant ainsi les nominations « fait divers » (aspect événementiel) et « fait de société » (expérience collective), la chercheuse suggère que la politisation du débat sur le voile contenu dans le changement de registre désignationnel est le produit d'une logique de travail médiatique (audimat, concurrence, contraintes économiques) qui oblige les journalistes à amplifier la teneur de la polémique (dimension nationale et d'intérêt public). Dans ce cas, nous comprenons que la prégnance de la nomination journalistique « fait de société » est révélatrice d'un positionnement moins idéologique

qu'institutionnel dont la visée argumentative consiste à surestimer la valeur du débat à des fins économiques (de vente).

L'analyse convergente de ces trois articles nous permet de souligner le fait que les nominations médiatiques du débat sur le foulard comme « fait divers », « fait de société », « affaire » et « problème » s'entrecroisent pour configurer la controverse naissante. Ces procédés de nomination médiatiques fonctionnent ainsi comme des discours générateurs de sens et de problèmes³. En proposant une lecture transversale et complexe des nominations possibles et légitimes qui configurent le sens de ce débat public, les articles analysés ici rendent intelligible le parcours de politisation de la question du foulard à l'école au fil du temps. Ils démontrent que les diverses nominations du débat ont une visée argumentative (sur- ou sous-estimer le débat) et socio-politique/idéologique (positionnement contre ou pro-voile). Ces enjeux socio-politiques sont à la fois les conditions de possibilité des nominations et les produits de leur signification en contexte.

1.2. La stabilisation de la nomination « affaire » dans l'arène médiatique : dimension dialogique des énoncés polyphoniques

Ces trois articles en SIC/SDL rendent intelligible la dimension dialogique (Bakhtine 1984) des nominations, saisies comme des processus de stabilisation (Longhi 2015 : 130) du sens au fil du temps et au sein du dispositif de presse. Ces analyses complexifient le processus de nomination du débat sur le foulard. Les chercheurs démontrent que, dans la nomination des débats médiatiques, le sujet de l'énonciation est toujours collectif ou « polyphonique » (Ducrot 1984 : 169) : il se dit au pluriel et regroupe tous les acteurs médiatiques, politiques et sociaux intégrant ce débat. La presse configure ainsi un lieu de négociation des positionnements énonciatifs et des argumentations à visée socio-politique ou économique. Les chercheurs l'appréhendent alors comme un espace discursif privilégié pour l'analyse de la circulation et de l'interaction des nominations du débat sur le foulard, conduisant à la stabilisation (sédimentation et cristallisation) de son sens en discours (Branca-Rosoff 2007).

Petiot met en exergue la dimension interactive et dialogique des procédés de nomination lorsqu'elle remarque que les « journalistes empruntent souvent les vocables qui désigneront le fait en question à travers d'autres énonciations que la leur » (1995). Dans une perspective similaire, Bonnaïous souligne la dynamique interactive de la nomination des débats publics lorsqu'elle décrit la médiatisation de la question immigrée comme un processus de co-production « résultant de l'interaction entre divers acteurs collectifs et individuels et aboutissant à la présence d'un sujet dans les médias de masse et à des conflits pour l'interprétation et l'attribution de valeurs symboliques » (1999 : 59). Siblot renforce ces propos en remarquant que les « observateurs sont nombreux à relever les hésitations, le dérèglement, l'effolement et l'affrontement des dénominations », ce qui le conduit à « prêter attention à 'la linguistique spontanée' de ces commentateurs » (1992 : 8), c'est-à-dire aux énoncés méta-discursifs (Longhi 2015 : 9) qui construisent le sens du débat de manière progressive et associative au sein d'un réseau dialogique (interprétations et transformations des nominations actualisées en discours). Ces énoncés fonctionnent comme des « participants épistémologiques » (Garric 2015 : 65) qui mettent à nu le processus collectif et public de nomination du débat sur le foulard. En conclusion de

cette première partie, nous pouvons retenir qu'en problématisant les nominations du débat sur le foulard, ces chercheurs dessinent un programme d'analyse argumentative de la question de la nomination en trois points. Leurs exposés critiques mettent en avant des questions clés à propos (1) du sujet qui nomme (qui, pourquoi, comment et avec quelles intentions), (2) de l'événement linguistique (dimensions sémantiques, rhétoriques ou performatives de la nomination) et (3) du rapport au contexte socio-politique de sa production et de sa circulation (positionnements sociaux, politiques, idéologiques). En considérant ces trois articles comme représentatifs de l'ensemble des questions traitées en SIC et/ou SDL au sein de notre corpus, nous estimons que le programme analytique en trois axes mis en lumière ici révèle l'attention privilégiée que les chercheurs accordent aux procédés argumentatifs et aux enjeux socio-politiques de la nomination des débats d'actualité

2. Les nominations scientifiques du débat : quand la forme « affaire » s'institutionnalise

Après avoir vu comment les chercheurs en SIC/SDL analysent les nominations médiatiques de l'« affaire du foulard », penchons-nous sur les procédés de nomination à l'œuvre dans l'arène scientifique. En retournant ainsi la perspective d'analyse, la problématique de la nomination se double et se complexifie. Les chercheurs font des reportages de presse et des images télévisuelles leurs principales sources d'analyse, mais à la différence des médias, le récit scientifique ne consacre la nomination « affaire » qu'en 2003, lors de l'annonce du projet de loi, et non pas en 1989, lors des événements de Creil. Nous verrons que les vingt ans de publications d'articles en SHS sur l'« affaire du foulard » (1989-2009) configurent, par l'enchaînement et le dialogue créés entre les articles, une mise en récit qui consacre la forme « affaire » au fil du temps.

La narration chronologique du débat s'érige comme la démarche scientifique adéquate pour comprendre l'avènement de la loi de 2004 interdisant le port de signes ostensibles à l'école publique. D'après la grille des chercheurs du corpus (Gaspard 2006, Bowen 2008, Lorcerie 2008), nous relevons quatre dates clés (1989, 1994, 2003, 2004) et deux périodes majeures (1989-2002, 2003-2004) structurant une mise en récit scientifique du débat sur deux axes historiques concomitants : des « événements » (dates) et des « séries » (périodes). À travers cette reconfiguration chronologique, les chercheurs tracent un parcours de sens allant des « faits divers » (1989-1994) à « l'affaire » (2002-2004). À suivre les thèses majoritaires se dégageant du corpus, les processus de « politisation » (Lorcerie 2008), de « médiatisation » (Gaspard 2006) et de « juridicisation » (Galembert 2008) de la question du foulard, entre 2002 et 2004, l'auraient consolidée comme une affaire nationale. D'un point de vue sémiotique, cette montée en généralité renvoie à la mise en visibilité du foulard islamique et à la re-catégorisation du « voile empirique » comme un « foulard symbolique » (Baubérot 1996).

Temporellement éloignée du récit médiatique du débat, moins fragmentée et dispersée que celui-ci, la logique narrative scientifique rend intelligible le travail sémiotique du chercheur en SHS. En repérant les épisodes clés et en les enchaînant selon une logique causale, en sélectionnant les actions/acteurs importants et en leur attribuant des rôles narratifs, les chercheurs participent à la construction de la signification (sociale,

politique, historique) du débat au même titre que les acteurs médiatiques ou politiques. Saisi comme une « pratique discursive » (Foucault 1969 : 258) ou « praxis linguistique » (Siblot 2007 : 28), ce travail narratif configure le débat comme un « problème » d'intérêt scientifique et public.

2.1. L'arène scientifique comme espace d'interaction polémique et de controverses méta-discursives

Tour à tour, ce sont les événements publics [...] de l'affaire du foulard islamique qui occupent le devant de la scène médiatique, qui frappent les sensibilités et les imaginations, et parfois stimulent les jugements et les énergies politiques. Les problèmes publics ne leur sont pas strictement superposables en ce qu'ils transcendent par leur durée et leur portée le statut d'événements publics (Cefaï 1996 : 51).

Ce grandissement implique cependant bien plus que la transformation du voile en un simple « problème public » [...] ; ce qui se joue n'est pas davantage réductible au tracé ou au déplacement d'une frontière entre le vice et la vertu, les groupes déviants et les groupes normaux[...] avec « l'affaire du voile » en effet, il en va d'un questionnement sur les fondements mêmes de la Cité (Galembert 2008 : 19).

Tandis qu'en 1996 Daniel Cefaï ne confère pas à ce débat le statut de « problème public », Claire de Galembert affirme inversement, en 2009, que son ampleur dépasse cette catégorie. Est-ce une divergence scientifique de fond, théorique et méthodologique, ou bien un contraste des perspectives dû à l'écart de leurs contextes énonciatifs respectifs ? À en juger par notre corpus, c'est plutôt le contexte socio-politique de ces analyses qui justifie ce différend. Si, pour Cefaï, la nomination « problème public » n'est pas superposable à l'affaire c'est parce que lorsqu'il écrit ces lignes, la « durée » du débat n'a pas atteint sa première décennie et sa « portée » n'est pas d'une dimension nationale ou internationale. Remarquons que le sociologue mobilise des « critères quantitatifs » – durée et portée – permettant de mesurer la « variabilité de l'ampleur d'une affaire » (Turbide, Vincent, Kavanagh 2013 : 26) et d'élever ce débat au rang d'« événements publics ». De fait, nous sommes en 1996 et l'affaire du foulard est encore loin d'acquiescer l'ampleur d'un problème national, qui culminera avec la loi de 2004. Dans ce contexte, le refus de la nomination « problème public » fonctionne comme le véhicule d'une argumentation critique consistant à réduire l'importance de la question des foulards : selon Cefaï, cet événement public attire les projecteurs médiatiques et frappe les esprits d'une communauté nationale unifiée autour de valeurs, sans pour autant toucher des enjeux socio-politiques plus larges.

Or, en suivant le récit scientifique du corpus, c'est à partir de 2002 que la forme « affaire » du débat se stabilise en raison des processus de politisation et juridicisation déclenchés par les missions parlementaires Debré et Stasi. En ce sens, écrivant en 2008, après l'approbation de la loi, Galembert souligne que l'affaire du foulard n'est pas assimilable à un problème public dans la mesure où cette affaire bouscule plus qu'elle ne réaffirme une certaine normativité. Dans une argumentation visant à justifier la nomination « affaire », la sociologue suggère que le débat transcende en fait la catégorie « problème public » lorsqu'il inaugure un questionnement sur des valeurs que la solution législative ne saurait combler. En d'autres mots, l'affaire ne se prête pas à la « normalisation » : elle la met plutôt en question et la déstabilise. Cette interprétation argumentative est donc véhiculée par la nomination « affaire » en elle-même.

La mise en confrontation de ces deux extraits illustre la manière dont les processus de nomination sont indissociables des enjeux socio-politiques sous-jacents au moment de l'énonciation. Nous observons que « la temporalité événementielle et la temporalité discursive ne se recouvrent pas » et que leur superposition produit des « décalages » et des « conflits de hiérarchisation » (Chateauraynaud et Doury 2013 : 268) : tandis qu'à travers la nomination d'événement, Cefaï sous-évalue les contentieux scolaires, la nomination d'affaire soutenue par de Galembert surévalue le débat et lui confère une importance à la mesure de la visibilité qu'il acquiert dans les sphères politiques et médiatiques. La « contingence historique, culturelle, sociale et individuelle » des processus de nomination révèle ainsi « l'incidence du contexte et de la situation de communication sur la production du sens » (Siblot 2007 : 35). En effet, entre 1996 et 2008, nous assistons à un recadrage du débat selon le « contexte d'interprétation des échanges d'arguments » (Chateauraynaud et Doury 2013 : 267). L'imminence d'une loi sur le *niqab* à partir de 2008 et l'adoption de la loi de 2004 ont inscrit la question du voile dans l'agenda politique, juridique et médiatique national, faisant basculer les cadres d'interprétation scientifique de ces débats. La confrontation de ces extraits rend intelligibles les disputes méta-discursives à propos des nominations scientifiquement valides du débat sur le foulard. Ces extraits illustrent la polysémie de désignations et rendent intelligible le processus de nomination comme un enjeu argumentatif de prise de position social, politique ou idéologique. L'arène scientifique se consolide ainsi comme un espace discursif d'interactions polémiques et méta-discursives. À l'instar du débat de presse analysé par les chercheurs en SIC/SDL, l'espace public scientifique s'érige alors comme un lieu d'écriture collective (polyphonique, dialogique, interactive) du débat sur le foulard.

2.2. La nomination scientifique de l'affaire : entre normativité et performativité

Publiés en 2008, ces trois extraits sont représentatifs du travail de recadrage des nominations du débat sur le foulard ayant lieu au sein de l'arène scientifique à partir de 2002. Si, entre 1989 et 2002, les chercheurs polémiquaient autour des diverses nominations du débat (faits divers, controverse locale, événement, problème public, affaire nationale), l'horizon d'un projet de loi change la donne, consolidant la forme « affaire » et conduisant les acteurs scientifiques à s'approprier cette nomination pour lui attribuer une nouvelle visée argumentative.

Presque instantanément les détails de l'événement déclencheur ne sont plus rapportés que comme éléments d'une question plus générale. L'objet du débat se dépersonnalise et se dé-singularise ; la dispute n'oppose plus Mlles Achaboum au principal Ernest Chénrière mais des causes collectives et des grands principes : des femmes, de l'école, du modèle d'intégration, la liberté de conscience et les principes d'égalité et de laïcité. Ce sont bien les principes d'organisation d'un monde commun et de la collectivité politique qui, du fait de cette montée en généralité, se trouvent mis à l'épreuve. [...] Le niveau de généralité atteint par le débat – qui devient le problème de tous et de chacun à la fois [...] – tient aux divisions que suscite une question qui bouleverse les clivages sociaux et politiques. [...] Ce débat d'ampleur nationale traduit une situation d'incertitude cognitive et de désarroi normatif caractéristique des controverses relevant de la « forme affaire » (Galembert 2008 : 21 / 2009 : 24).

Le prohibitionnisme a bénéficié d'un effet de « panique morale », qu'il a contribué à déclencher et à entretenir. La notion de « panique morale » désigne l'emprise

émotionnelle croissante dans une société de l'hostilité à l'égard d'un groupe, de façon disproportionnée à la nature du comportement du groupe incriminé. [...] Si une clé psychosociale de l'épisode affleure [...], il se pourrait que le succès de l'entreprise de prohibition ait tenu à des processus de nature protopolitique : d'une part, l'islamophobie affichée sur la scène publique a pu embrayer sur une disposition à la peur préexistante et assez largement partagée ; d'autre part, cette peur a pu *in fine* se transmuier dans l'exaltation du charisme national pérenne (Lorcerie 2008 : 56, 71).

L'Antigone de Sophocle comme exemple d'opposition de la conscience à la déraison d'État. [...] Ces jeunes filles représentaient une sorte d'Antigone contemporaine, c'est-à-dire l'interpellation que le religieux pose à une société qui se veut, qui se croit, neutre et laïque, exactement comme au Ve siècle avant J.-C., à Athènes. [...] Ce qui institue la cité, ce ne sont pas des lois mais des passions (Ost 2008 : 251, 253).

Parmi tous les auteurs du corpus, Claire de Galember est la plus ferme dans l'interprétation de ce débat public comme une « affaire » nationale. Pour justifier cette nomination, elle construit une argumentation rendue explicite dès les sous-titres de l'article : « Procès du voile comme 'affaire' », « De l'incident local à l'interrogation sur les fondements de la Cité ». Notons que l'agencement narratif créé par ces éléments péri-textuels configure les événements de Creil comme des indices ou symptômes de questions socio-politiques plus larges. L'idée est dépliée dans la première des trois citations : la généralité atteinte par le débat serait due au fait que les questions morales (femmes, école, intégration, liberté, égalité, laïcité) alors soulevées bouleversent les clivages politiques et sociaux. L'auteure tisse un rapport du local au global lorsqu'elle signale le passage de l'événement déclencheur à une question plus générale touchant des « causes collectives et des grands principes » dans un parcours narratif consistant à dépersonnaliser et dé-singulariser l'objet et les acteurs du débat. Cette mise en récit de la forme « affaire » scénarise un enjeu moral et construit une représentation de la situation dans une visée argumentative critique : la montée en généralité du débat est le résultat d'une « incertitude cognitive » et d'un « désarroi normatif ». Ici la nomination d'affaire fait sens sur la toile de fond d'une crise des valeurs.

Dans le second extrait, la politologue Françoise Lorcerie démontre que la nomination d'affaire s'appuie sur un effet de « panique morale ». La chercheuse propose une « clé psychosociale » permettant de saisir la forme « affaire » du débat : en actualisant des inquiétudes sociales sur l'islam, l'identité nationale et l'immigration-intégration, le foulard des jeunes filles aurait catalysé une panique morale au profit des prohibitionnistes, ce qui abonde dans le sens de Galember. Notons que la dénomination d'affaire est justifiée par l'idée que le débat sur le foulard touche à des enjeux socio-politiques nationaux, lesquels sont ici examinés dans une visée argumentative critique et dépréciative, appréhendable par la charge sémantique (évaluative et axiologique) des termes « protopolitique », « islamophobie », « exaltation du charisme national » et « défense opiniâtre de l'idéal du nous national ». Ces expressions convoquent un champ de stéréotypes qui illustre le « point de vue de la nomination » » (Siblot 2007 : 38) : si le processus de politisation a imposé la forme « affaire » du débat comme un sens global et intelligible, la chercheuse déplore l'emprise émotionnelle disproportionnée du sujet comme en témoigne le choix du nom de panique.

Dans une analyse similaire portant sur les valeurs de la Cité, dans le troisième extrait, le juriste et philosophe François Ost s'appuie sur la tragédie grecque de Sophocle *Antigone* pour suggérer que la figure très médiatique des jeunes filles voilées joue sur la

personnification d'une Antigone voilée mettant à nu la complexité de la société française. Selon le chercheur, le traitement « pathétique » de la question du foulard dans l'arène médiatique la rapproche d'une mise en scène théâtrale tragique, dans laquelle les passions s'expriment et donnent lieu à la catharsis et à la purgation, les pratiques discursives et affectives permettant d'éviter que le scénario de peur/colère ne se reproduise. Remarquons que la nomination « affaire » du débat est ici employée dans une perspective argumentative : à l'image de l'*Antigone* de Sophocle, le débat sur le foulard oppose la conscience morale à la déraison d'État, il s'agit donc d'une affaire de passions collectives.

Ces trois lectures scientifiques du débat sur le foulard à partir de ses dimensions morales (Galembert), socio-politiques (Lorcerie) et théâtrales (Ost) nous permettent d'observer comment la nomination scientifique s'appuie sur un lexique portant sur des valeurs et des symboles, dont l'emploi rhétorique et les effets de sens témoignent de sa dimension argumentative. Nous tenons ainsi à souligner le caractère normatif et performatif de la démarche narrative scientifique qui, tout en nommant ce débat « affaire » nationale, le constitue en tant que tel. Si dans l'arène médiatique, le terme d'affaire est employé dès 1989, ces extraits démontrent qu'en 2008 la nomination n'a pas perdu en force, au contraire, elle a été progressivement légitimée au fil du temps. Depuis son « acte de baptême » (Branca-Rosoff 2007 : 14), la forme « affaire » a fait preuve d'une efficacité pragmatique tant au niveau du débat politique et médiatique qu'au niveau scientifique. Pourtant, à la différence des journalistes, les chercheurs problématisent la nomination d'affaire de manière à lui conférer un sens critique et une « cohérence globale qui est en jeu dans tout acte de percevoir » (Longhi 2015 : 126). La performativité de la nomination scientifique renvoie donc à une théorie pragmatique du sens, c'est-à-dire « de l'action des sujets parlants sur leur environnement sémiotique » (Longhi *ibid.*).

Si le basculement social suscité par l'entrée du foulard à l'école et les discours politiques imprégnés de peur et de colère consacrent la catégorie « affaire » du débat, celle-ci est également le produit d'un travail collectif et public de nomination, faisant interagir des chercheurs, des journalistes, des politiciens etc. Nous voyons ainsi que le contenu (propos discursifs) ne précède pas la forme (mise en mots/scène), mais qu'il lui est consubstantiel, l'un et l'autre étant indissociables.

2.3. L'argumentation scientifique entre histoire, mémoire et justice

Il nous reste une dernière question à problématiser avant de conclure : pourquoi la comparaison avec l'affaire Dreyfus est-elle aussi récurrente dans les revues scientifiques consacrées au débat du foulard ? Pourquoi mobiliser ce cadre de référence alors que, à part la question laïque, les enjeux sont sensiblement différents ?

« On se serait presque cru revenu à l'époque où le dessinateur Caran d'Ache croquait l'affaire Dreyfus [...]. Évoquer le foulard à l'automne 1989 produisait les mêmes effets [...] que la question de l'innocence ou de la culpabilité du capitaine Dreyfus un siècle plus tôt : [...] la discorde, l'incapacité de s'entendre »⁴. Il n'est pas indifférent que le terme d'« affaire » ait été immédiatement employé [...] pour désigner le débat de société né en octobre 1989 de l'exclusion de trois jeunes filles voilées du collège de Creil [...]. Il n'est pas davantage anodin que les analogies avec l'affaire Dreyfus aient été de 1989 à 2004 non seulement explicites mais même récurrentes. (Galembert 2008 : 19)

A l'instar de cet extrait de Galembert, nous recensons dans notre corpus d'articles cinq auteurs (Dot-Pouillard 2007, Galembert 2008, Bowen 2008, Robine 2008, Cohen 2000) établissant un parallèle entre l'affaire Dreyfus et celle du foulard. La prégnance de cette comparaison érige l'affaire Dreyfus en intertexte paradigmatique ou « précédent discursif » (Chateauraynaud et Doury 2013 : 270). L'affaire Dreyfus remplit ici la fonction de « phore de l'argumentation » – événement historique, précédent servant de fondement à un jugement axiologique –, tandis que l'affaire du foulard fonctionne comme son « thème » – situation actuelle qu'il s'agit d'évaluer (*ibid.*). Nous sommes donc devant le cas de ces événements dont une forte médiatisation à caractère polémique appelle un « retour sur l'histoire » et la « mémoire d'autres événements » (Londei, Moirand, Reboul-Touré, Reggiani 2013 : 12), tout en témoignant de la « fonction argumentative de l'exemple historique » (Paissa et Trovato 2016). « Mémoire polémique » (Maingueneau 1987 : 67), « mémoire interdiscursive » (Moirand et Reboul-Touré 2015 : 106) ou « fondement mémoriel » (Chateauraynaud et Doury 2013 : 271), l'affaire Dreyfus présente une dimension symbolique emblématique qui permet d'éclairer et de spécifier la situation présente.

En nous appuyant sur les études de Luc Boltanski et Élisabeth Claverie sur la forme « affaire », nous comprenons que la référence à l'affaire Dreyfus confère au débat sur le foulard un horizon d'intelligibilité et le « statut d'une occurrence réflexive de la forme affaire » (Boltanski et Claverie 2007 : 396). À travers le corpus étudié, nous notons que cette « occurrence réflexive » déclenchée par le processus de nomination se déploie à deux niveaux argumentatifs : (1) en premier lieu, le rapprochement des affaires se justifierait par l'imbrication des sphères politique et juridique dans leur gestion – un trait très critiqué par les auteurs cités (2) et, en second lieu, le parallèle tient au fait que dans ces deux débats, « l'appel à l'opinion publique vise à interpeller un souverain pour qu'il remédie aux défaillances de la justice » (Galembert 2008 : 26). Galembert met en évidence la dimension argumentative de la nomination lorsqu'elle signale que la référence à « l'affaire des affaires » est une manière de prendre position publiquement, c'est-à-dire d'appeler la responsabilité des représentants de l'État et d'interpeller le public sur le modèle de « J'accuse ». Nous voyons ainsi que l'affaire Dreyfus fonctionne comme un précédent discursif, « intertexte » ou « topos pragmatique » (Amossy 2006) qui confère une orientation morale, politique, juridique et symbolique à l'argumentation critique des chercheurs. En mobilisant cette comparaison, les acteurs scientifiques mettent en évidence les rapports inextricables entre argumentation et historicité, entre discours et mémoire, entre précédent juridique et rhétorique (Perelman et Olbrechts-Tyteca : 1958) dans les processus de nomination.

BIBLIOGRAPHIE

- Amossy, Ruth. 2006. *L'argumentation dans le discours* (Paris : Colin)
- Bakhtine, Mikhaïl. 1984. *Esthétique de la création verbale* (Paris : Gallimard)

Boltanski, Luc & Élisabeth Claverie. 2007. *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet* (Paris : Stock), 395-452

Branca-Rosoff, Sonia. 2007. « Approche discursive de la nomination/dénomination », Cislaru Georgeta, Olivia Guérin, Kata Morim, Amilie Née, Thierry Pagnier & Marie Veniard (éds) *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours* (Paris : Presse Sorbonne Nouvelle), 13-25

Calabrese, Laura. 2007. « Quel(s) objet(s) de discours se dissimule(nt) sous la dénomination voile ? », Cislaru Georgeta, Olivia Guérin, Kata Morim, Amilie Née, Thierry Pagnier & Marie Veniard (éds). *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours* (Paris : Presse Sorbonne Nouvelle), 135-149

Charaudeau, Patrick & Dominique Maingueneau. 2002. *Dictionnaire d'Analyse du Discours* (Paris : Seuil)

Chateauraynaud, Francis & Marianne Doury. 2013. « Le rôle des événements dans la portée des arguments : une affaire des “précédents” », Londei, Danielle, Sophie Moirand, Sandrine Reboul-Touré & Licia Reggiani (éds). *Dire l'événement. Langage, mémoire, société* (Paris : Presses Nouvelle), 267-284

Détrie, Catherine, Paul Siblot & Bertrand Verine (éds). 2001. *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique* (Paris : Champion)

Ducrot, Oswald. 1984. *Le dire et le dit* (Paris : Minuit)

Foucault, Michel. 1969. *L'archéologie du savoir* (Paris : Gallimard)

Garric, Nathalie. 2015. « Polémique métalangagière sur une (dénomination : le terme de « confrontation », Longhi, Julien (éd.), « Stabilité et instabilité dans la production du sens : la nomination en discours », *Langue française*, 188, 61-76

Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 2008. *Les actes de langage dans le discours : Théories et fonctionnement* (Paris : Colin)

Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 2009. *L'énonciation de la subjectivité dans le langage* (Paris : Colin)

Longhi, Julien. 2015. « Stabilité et instabilité dans la production du sens : la nomination en discours », *Langue française* 188, 5-14

Londei, Danielle, Sophie Moirand, Sandrine Reboul-Touré & Licia Reggiani. 2013. « Le sens de l'événement », *Dire l'événement. Langage, mémoire, société* (Paris : Presses Nouvelle), 11-22

Maingueneau, Dominique. 1987. *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, (Paris : Hachette)

Paissa, Paola & Loredana Trovato (éds.). 2016. « L'exemple historique dans le discours », *Argumentation et Analyse du Discours* 16

Perelman, Chaïm & Lucie Olbrechts-Tyteca. 1958. *La nouvelle rhétorique. Traité de l'argumentation* (Paris : PUF)

Siblot, Paul. 2007. « Nomination et point de vue : la composante déictique des catégorisations lexicales », Cislaru Georgeta, Olivia Guérin, Kata Morim, Amilie Née, Thierry Pagnier & Marie Veniard (éds). *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours* (Paris : Presse Sorbonne Nouvelle), 25-40

Turbide, Olivier, Diane Vincent & Éric Kavanagh. 2013. « Repères méthodologiques pour l'analyse des discours sociaux. Lorsqu'un tweet devient une “affaire” », *Dire l'événement. Langage, mémoire, société* (Paris : Presses Nouvelle). 23-34

Corpus d'articles scientifiques

- Baubérot, Jean. 1996. « L'affaire des foulards et la laïcité à la française », *L'Homme et la Société* 120, 9-16
- Bonnaïfous, Simone. 1999. « La médiatisation de la question immigrée : état des recherches », *Études de communication* 22, « La médiatisation des problèmes publics », 59-72
- Bowen, John. 2008. « Why Did the French Rally to a Law Against Scarves in Schools? », *Droit et société* 68, « Le voile en procès », 33-52
- Cefaï, Daniel. 1996. « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux* 14, « Le temps de l'événement », 43-66
- Cohen, Martine. 2000. « Juifs et Musulmans en France : le modèle républicain d'intégration en question », *Sociétés contemporaines* 37, « Religion et laïcité en Europe », 89-120
- Dot-Pouillard, Nicolas. 2007. « Les recompositions politiques du mouvement féministe français au regard du hijab », *SociologieS*, « Premiers textes », <https://sociologies.revues.org/246>
- Galembert, Claire de. 2009. « Cause du voile et lutte pour la parole musulmane légitime », *Sociétés contemporaines* 74, 19-47
- Gaspard, Françoise. 2006. « Le foulard de la dispute », *Cahiers du Genre* HS 1, 75-93
- Lorcerie, Françoise. 2008. « La loi sur le voile », *Droit et société* 68, « Le voile en procès », 53-74
- Ost, François. 2008. « Entretien avec François Ost », *Droit et société* 68, « Le voile en procès », 251-264
- Petiot, Geneviève. 1995. « Voile, tchador ou foulard ? », *Les Carnets du Cediscor* 3, « Les enjeux des discours spécialisés »
- Robine, Jérémy. 2008. « Des ghettos dans la nation. Conflit géopolitique à propos des enfants français de l'immigration postcoloniale », *Hérodote* 130, « Géographie, guerres et conflits », 173-208
- Siblot, Paul. 1992. « Ah ! Qu'en termes voilés ces choses-là sont mises », *Mots* 30, « Images arabes en langue française », 5-17

NOTES

1. Si l'acte de nommer renvoie aux différents aspects de « nomination », « dénomination » et « désignation », nous nous concentrons dans ce travail sur la question de la « nomination » pour privilégier la dimension processuelle (stabilisation de formes) de l'acte de nommer (actualisation discursive par un sujet). Dans le sillage de l'approche praxématique de Paul Siblot et de l'approche discursive de Sophie Moirand, nous comprenons la « nomination » comme un phénomène discursif (actualisation) et sémiotique (production de sens) dont l'analyse prend en compte les environnements linguistique (cotextuel, phrastique, sémantique), communicationnel (positionnements et rapports des interlocuteurs) et contextuel (dialogisme, inter-discursivité) du discours. Ainsi comprise, la « nomination » se distingue à la fois de la « désignation », qui se réfère à un événement, et de la « dénomination » qui renvoie à un objet et à la stabilisation d'une lexie selon l'usage. Ainsi, tandis que la « dénomination » évoque la fonction référentielle du langage sous un aspect statique (attribution du nom selon une norme), la « nomination » renvoie à la dimension dynamique de la praxis discursive (questionnement de l'adéquation du nom),

toutes les deux étant imbriquées par un rapport de codétermination dont témoignent les énoncés méta-discursifs qui font notre objet d'étude.

2. Nous touchons ici la question du « genre de discours » qui, dans l'appréhension de Dominique Maingueneau (2007 : 30), renvoie à des critères situationnels tels que les dispositifs de communication, les rôles des participants, leurs finalités, leur cadre spatio-temporel et le type d'organisation textuelle. Tandis que le discours journalistique renvoie au « genre routinier », dans lequel le dispositif de communication confère un rôle aux partenaires de l'acte de communication, le discours scientifique renvoie au « genre auctorial », dans lequel l'auteur se manifeste davantage pour orienter la réception du discours. Si ce débat est né dans l'arène médiatique, il suit un parcours allant de cette dernière à l'arène scientifique. Dans ce sens, il s'agit ici d'étudier l'appropriation scientifique d'un débat médiatique.

3. Le débat sur le foulard a été nommé très tôt une « affaire » parce qu'il mettait en scène des questions de fond jusqu'alors inaperçues ou non considérées comme des « problèmes » : l'immigration postcoloniale, la visibilité de signes de l'Islam dans l'espace public, la laïcité scolaire, le statut des femmes. L'intégration de ces topiques dans la visée argumentative des nominations contribue alors à stabiliser le sens du débat.

4. Galemberc cite ici Françoise Gaspard et Fahrad Khoskokhavar (Le foulard et la République)

RÉSUMÉS

Cet article offre une analyse discursive de processus de nomination de l'« affaire du foulard » au sein de la littérature de revues scientifiques en Sciences Humaines et Sociales (SHS). À partir d'une approche sémiotique attentive aux dimensions argumentatives, rhétoriques et socio-politiques des processus de nomination, il examine les disputes socio-discursives et métalinguistiques autour des nominations possibles et des significations légitimes de ce débat public. En érigeant la littérature scientifique sur l'« affaire du foulard » au centre de l'étude, notre objectif est d'observer comment les chercheurs en SHS étudient les nominations médiatiques de l'« affaire du foulard » et, ensuite, d'analyser la dimension argumentative des procédés de nomination scientifiques. Nous traitons l'arène scientifique constituée autour des revues en SHS comme un espace discursif d'interactions polémiques au sein duquel les chercheurs proposent, réfutent et négocient les nominations légitimes de ce débat public.

This article develops a discursive analysis of the naming process of the “Islamic scarf affair” through the literature of scientific journals in Social and Human Science (SHS). By means of a semiotic approach centered on the argumentative, rhetorical and sociopolitical dimensions of naming processes, this study examines socio-discursive and metalinguistic disputes related to possible namings and legitimated meanings of the public debate on the veil. By setting the scientific literature about the “Islamic scarf affair” at the center of our research, our analysis procedure consists in highlighting not only the namings studied by researchers, but also the argumentative dimension of their own analysis. We treat the arena of scientific reviews as a discursive space of polemical interactions in which SHS researchers propose, refute and negotiate the legitimate namings of this public debate.

INDEX

Keywords : argumentation, Islamic scarf affair, nomination, scientific journals, semiotics

Mots-clés : affaire du foulard, argumentation, nomination, revues scientifiques, sémiotique

AUTEUR

CAMILA ARÊAS

Université Paris 2 (Panthéon-Assas)